RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE

SEIGY

DELIMITATION DEFINITIVE REVISEE DE L'AIRE PARCELLAIRE DES APPELLATIONS D'ORIGINE

TOURAINE
TOURAINE « CHENONCEAUX »

Les plans cadastraux de la commune, comportant la délimitation définitive de l'aire parcellaire des appellations d'origine susmentionnées telles qu'approuvées par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 29 et 30/06/2023, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le 29/01/2024 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Ils peuvent également être consultés au site INAO de TOURS ainsi qu'au siège de l'Organisme de Défense et de Gestion de l'appellation (Syndicat des Producteurs de vins d'AOC Touraine, 4 rue Gutenberg 41140 NOYERS-SUR-CHER).
La délimitation de l'aire parcellaire est entrée en vigueur à compter de la publication du texte modifiant le cahier des charges.

Fait à SEIGY, **le** 29/01/2024

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

La Maire,
Françoise PLAT